



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## **Délibération n°6/2022 du Conseil communautaire Séance du 07 Février 2022**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 1<sup>er</sup> février 2022

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 54

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 16

Nombre de délégués absents : 5

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux, le sept février à quatorze heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Cazerne à Pont-Saint-Esprit, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

**Présents :** Eric AJASSE, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Philippe BERTHOMIEU, Jacques BERTOLINI, Didier BONNEAUD, Yves CAZORLA, Anthony CELLIER, Catherine CHANTRY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond CHAPUY, Patricia CHENEL, Cédric CLEMENTE, Michel COULLOMB, Manon CROUSIER, Ghislaine DE VERDUZAN, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Robert GAUTIER, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Béatrice LOISON, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Daniel MOUCHETANT, Christine MUCCIO, Patrick PALISSE, Catherine PECASTAING, Philippe PECOUT, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Alain POMMIER, Jean Christian REY, Florian REYROLLE, José RIEU, Jean-Marie LAURENS, Justine ROUQUAIROL, Vincent ROUSSELOT, Muriel ROY-CROSS, Claude SALAU, Christophe SERRE, Ulrich BERANGERE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Thierry VINCENT

**Absents ayant donné procuration :** Sandrine ANGLEZAN à Christian BAUME, Dominique ASTORI à Guy AUBANEL, Pascale BORDES à Alain POMMIER, Michel CEGIELKI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Christine CLERC à Claire LAPEYRONIE, Maxime COUSTON à Jean-Yves CHAPELET, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Benjamin DESBRUN à Vincent ROUSSELOT, Patricia GARNERO à Christian BAUME, Hervé GINOT à Ghislaine DE VERDUZAN, André LOPEZ à Jean Christian REY, Corinne MARTIN à Alain POMMIER, Stéphane MAURIN à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Laurent NADAL à Patrick PALISSE, Jennifer OBID à Christine MUCCIO, Patrick PANNETIER à Florian REYROLLE

**Absents :** Sébastien BAYART, Fred MAHLER, Philippe PAQUIER, Véronique HERBE, Olivier ROBELET

**Secrétaire de Séance :** Brigitte VANDEMEULEBROUCKE

\*\*\*

## **Objet : C - Budget primitif 2022 du Budget Annexe Aires d'Accueil des Gens du Voyage.**

Le projet de budget primitif 2022 s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 927 550,00 €, tous mouvements confondus (réels et ordres).

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

### **A. Les recettes : 927,5 K€**

Les recettes de fonctionnement comprennent les redevances des usagers pour un montant de 30 K€ (chapitre 70), les participations au titre de l'ALT pour un montant de 53 K€ (chapitre 74), et la subvention d'équilibre du budget principal pour un montant de 245 K€ (chapitre 74)

Les recettes d'investissement comprennent quant à elles, l'emprunt nécessaire pour réaliser les travaux prévus pour l'aire de grand passage au sein de la commune de Pont Saint Esprit pour 0,4 M€ (chapitre 16). Ce projet n'est pas subventionné. Au sein du même chapitre, le poste des dépôts et cautionnements est proposé à hauteur de 26,5 K€.

Il est également inscrit la dotation aux amortissements pour 60 K€ (chapitre 040 en recettes d'investissement contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement).

Le virement de la section de fonctionnement est de 70 K€ (chapitre 021).

### **B. Les dépenses : 927,5 M€**

En dépenses de fonctionnement, les prévisions budgétaires pour 2022 s'élèvent à 328 K€ :

- 145,8 K€ pour les charges à caractère général ;
- 19 K€ au titre des charges de personnel ;
- 3,2 K€ pour les charges de gestion (contrat annuel du logiciel de gestion des aires) ;
- 30 K€ pour les charges financières relatives aux intérêts d'emprunt.

Ces dépenses intègrent les frais courants et récurrents indispensables à l'activité de gestion des aires d'accueil, avec notamment le nouveau marché pour la gestion des aires d'accueil (104 K€) ou encore les dépenses de fluides (27 K€).

Il est également inscrit la dotation aux amortissements pour 60 K€ (chapitre 040 en recettes d'investissement contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement).

Le virement à la section d'investissement est de 70 K€ (chapitre 023).

Côté investissement, le montant inscrit de 599,5 K€ correspond aux opérations suivantes :

- Création de l'aire de grand passage située sur la commune de Pont-Saint -Esprit pour 435 K€ ;
- Les dépenses d'informatique et mobilier : 8 K€ ;
- Le remboursement du capital de l'emprunt pour 130 K€ et 26,5 K€ pour les dépôts et cautionnements contrepartie des recettes.

L'ensemble des propositions au BP 2022 est retracé en annexe financière 3.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L.2121-29 et L.2312-2,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 31 janvier 2022,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité : (1 opposition)**

**ADOpte** le budget primitif 2022, toutes sections confondues, pour le budget annexe des Aires d'Accueil des Gens du Voyage, à la somme de 927 550,00 € en recettes et en dépenses ;

**AUTORISE** Monsieur le Président, à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce à intervenir.

Fait et délibéré à Pont-Saint-Esprit, le 07 février 2022.

**Le Président**  
**Jean Christian REY**

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le **17 FEV. 2022**



**Délais de recours :** la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le



ID : 030-200034692-20220207-DEL2022\_\_5-DE